Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20261116-DB2026111612-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-11-16-12

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le six novembre 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IFEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kévin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Victor IFEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S):
Françoise BAUVI donne pouvoir à Annick ROUXEL
Anthony HOURDEL donne pouvoir à Gilbert MALLEDANT
Fanny DELVALLEE à pouvoir à Laetitia MORIN
Marion MEREL donne pouvoir à Rozen AUDOUARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annick ROUXEL-CALVEZ,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

***

12- Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relative à l'habilitation informatique des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Pordic concernant la mise en ligne de données sur le site monenfant.fr :

Rapporteur : Pierrick LE NOANE Adjoint à l'éducation animation enfance jeunesse

Annexe : Convention

RAPPORT DE SYNTHESE

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20261116-DB2026111612-DE

La CAF a créé le site monenfant.fr afin de recenser les informations utiles aux familles sur les différentes structures d'accueil petite enfance et enfance.

La commune de Pordic étant liée à la CAF par la convention d'objectifs et de financement pour ses Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaires, extrascolaires et Adolescents, elle est sollicitée pour contribuer à l'enrichissement de son site internet monenfant.fr.

La fourniture de ces informations ne revêt aucun caractère obligatoire mais elle permet d'accompagner et d'informer les familles sur les différentes offres existantes de son territoire.

Plus concrètement, il s'agit pour les encadrants des services périscolaire, extrascolaire et jeunesse de Pordic ainsi que pour l'assistante administrative du service enfance-jeunesse d'enregistrer et de mettre à jour des données relatives aux modalités de fonctionnement des ALSH de la commune de Pordic et de transmettre les disponibilités des places d'accueil.

Afin de formaliser les modalités de diffusion de ces données, la CAF nous demande de signer une convention garantissant entre autres le respect des dispositions RGPD.

La convention définit également les modalités pratiques à la procédure d'habilitation informatique des encadrants en tant que fournisseurs de données.

Ainsi, l'habilitation informatique proposée par la CAF pour alimenter le site monenfant.fr contribue pleinement à favoriser l'information aux familles en recherche d'offres d'accueil de leurs enfants et valorise également les structures ALSH de la commune.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable rendu par la commission Education Animation Enfance Jeunesse le 2 novembre 2026 ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** madame Le Maire à signer la convention d'habilitation des ALSH de Pordic concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES